



Union Fédérale des Consommateurs - Que Choisir Nord & Ouest Seine & Marne

☒ Centre Social & Culturel G. Brassens; place du Bois de Grâce
77420 CHAMPS / MARNE.

tél : 01 64 73 52 07 & 01 64 40 88 37 ; www.conso-briard.org

Association agréée pour exercer l'action civile (loi 88.14 du 5/1/88)

COMMUNIQUE DE PRESSE 3 MARS 2009

La distribution de crédit à la consommation en Ile de France : La relance par le crédit revolving ou plutôt une fabrique de mal endetté ?

L'UFC Que Choisir Nord et Ouest 77 et 10 autres associations locales UFC-Que Choisir d'Ile de France ont sollicité plus de 60 points de distributions de crédit dans la région (20 agences bancaires, 43 lieux de vente, 9 sites internet spécialisés) pour examiner vers quelle forme de crédit à la consommation ils orientent les franciliens désirant emprunter de 1 200 à 2 500 euros pour remplacer leur électroménager qu'il s'agisse de produits blancs (*lave-vaisselle, lave-linge, réfrigérateur, etc.*) ou de produits bruns (*téléviseurs, chaînes HI FI, ordinateurs etc...*).

Compte tenu de ce projet, un crédit affecté ou personnel (avec un taux de 7,5 à 10%) est le plus approprié. Pourtant, les résultats de l'enquête sont sans appel :

- dans 60% des cas le consommateur a été orienté vers un crédit revolving,
- dans 75% des cas aucune information claire et lisible sur les caractéristiques du prêt (*coût total, taux à long terme, durée du crédit*) n'a été donnée,
- dans 72% des cas la solvabilité de l'emprunteur, ainsi que ses charges n'ont été examinées. Seuls les éléments strictement nécessaires à la mise en place du flux financier ont été réclamés (*une pièce d'identité et un RIB suffisaient !*)

84 % des lieux de vente (*grandes surfaces, grands magasins, etc.*) ont orienté vers un crédit revolving et 95% nous ont fourni une réserve d'argent, donc un crédit revolving, via une carte de fidélité magasin. Seules les agences bancaires semblent plus vertueuses, puisque 15% « seulement » nous ont proposé du revolving.

En réalité on constate que derrière chaque lieu de vente, il y a une société de crédit qui elle-même est filiale souvent à 100% d'une de ces grandes banques, si vertueuses lorsque l'on s'adresse directement à elles.

L'UFC Que Choisir Nord et Ouest 77 rappelle que le crédit revolving est une source majeure de surendettement (en raison de son taux), 30 000 dossiers de surendettement sont déposés chaque année dans notre région. A noter que 80% des dossiers de surendettement comprennent au moins un crédit revolving avec une moyenne préoccupante de 6 crédits revolving par dossier.

Face à cette situation L'UFC Que Choisir Nord et Ouest 77 réclame une vraie réforme législative du crédit à la consommation. Cette réforme passe par des mesures simples et concrètes : interdiction du démarchage, amélioration de la clarté et de la lisibilité des publicités et des contrats de crédit, obligation pour les conseillers de vérifier la solvabilité de l'emprunteur et son projet avant de lui proposer un crédit, interdiction du crédit revolving sur les lieux de vente, interdiction d'associer une réserve d'argent avec une carte de fidélité ou de paiement débouchant sournoisement sur un crédit revolving dispendieux pour le consommateur.